

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

## **Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

### **Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

### **Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

### **Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**ECOR-015-19038/25/BM**

**■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Pays d'Aubagne la Ciotat Initiative au titre de l'exercice 2026 - Approbation d'une convention - MGDIS n°13065**

150074

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Forte d'un écosystème territorial particulièrement dynamique, la Métropole Aix-Marseille-Provence constitue un environnement attractif et fertile pour l'entrepreneuriat en grande partie lié à la diversité de son tissu économique et à sa configuration spatiale, propice aux échanges d'affaires. Au-delà de ce dynamisme en matière de création d'entreprises, la pérennité des activités créées et leur capacité à croître et à générer de l'emploi reste une finalité toute aussi importante pour le territoire.

Les premières années d'une entreprise sont les plus critiques, avec environ 25 % des entreprises ne passant pas le cap des trois ans. Pour prévenir les risques de défaillance et assurer une réussite durable, les facteurs clés résident dans l'accompagnement et l'accès au financement.

Formalisé dans son Agenda du développement économique, actualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence affiche des ambitions claires et renforcées concernant son offre métropolitaine aux entreprises et au monde économique en général :

- Tendre vers une offre d'accompagnement et de financement accessible en tous points du territoire.
- Renforcer la redynamisation des centres-villes grâce notamment aux projets de commerce de proximité, d'artisanat, de services.
- Apporter un soutien plus affirmé aux acteurs de l'économie sociale et solidaire, composante importante de l'économie de proximité.
- Soutenir les projets créateurs d'emplois pour le territoire notamment ceux en lien avec les filières d'excellence.
- Appuyer les démarches visant à consolider les synergies entre acteurs, publics et privés, pour développer les soutiens aux petites entreprises notamment dans le cadre de l'achat local et responsable.
- Soutenir les initiatives dédiées aux publics plus éloignés de l'entrepreneuriat notamment les jeunes, les séniors, les habitants des quartiers prioritaires de la ville tout en contribuant aux enjeux d'égalité Femmes/hommes dans la création d'entreprise.
- Apporter un appui aux entreprises dans leurs transitions qu'elles soient environnementales, digitales et/ou sociales dans l'optique d'améliorer leur impact sur le territoire.

Sur ce dernier point, l'accompagnement de la nécessaire transformation des entreprises, pour les aider à intégrer les transitions globales énergétiques et environnementales, numériques et sociales sera un axe fort de l'action métropolitaine. À l'heure où les enjeux de développement durable sont de plus en plus prégnants, la Métropole aspire à encourager et à soutenir les initiatives innovantes sur ce sujet.

Consciente de ces enjeux, la Métropole Aix-Marseille-Provence intervient en complémentarité du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et de son dispositif "Mon Projet d'Entreprise" pour soutenir les réseaux d'aide à la création et au développement des entreprises. En effet, l'intervention de la Métropole Aix-Marseille-Provence s'inscrit dans le cadre de la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques.

Ainsi, en 2025, la Métropole Aix-Marseille-Provence a financé 18 opérateurs du financement et de l'accompagnement à hauteur de 956 000 euros.

Dans la continuité de ses engagements, la Métropole entend poursuivre son action en 2026 afin de favoriser un environnement propice à la création, au développement et à la compétitivité des entreprises.

Dans ce contexte, et pour porter son ambition, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend soutenir les structures du financement et de l'accompagnement à l'entrepreneuriat contribuant à un développement économique responsable et inclusif.

Pays d'Aubagne La Ciotat Initiative Marseille Métropole (PACI) est l'une des 206 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau national associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Dans ce cadre, l'association contribue à favoriser la création d'entreprise et d'accompagner financièrement, via des prêts d'honneur, la création, la croissance et la reprise d'entreprises sur le territoire de 18 communes (Aubagne Auriol, Belcodène, Cadolive, Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Cuges-les-Pins, Gémenos, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquefort-la-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie).

A ce titre, l'association PACI propose notamment :

- Une assistance au montage du projet.
- Un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, recherche de financements et de garanties bancaires).
- Un suivi-accompagnement post-création.
- Des temps collectifs d'information, de formation et de mise en réseau.

#### Bilan 2024

- 677 porteurs accueillis.
- 473 prêts engagés : 231 prêts d'honneur (62% en création, 28% en reprise et 10% en développement), 211 prêts d'honneur BPI et 31 prêt TPE Région Sud pour 204 entreprises représentant 663 emplois créés ou maintenus.
- Le montant des prêts d'honneur engagés est de 1,661 million d'euros, les prêts d'honneur BPI représentent 1,037 million d'euros, les prêts Région TPE représentent de 381.300 euros et les prêts bancaires associés sont de l'ordre de 15,84 millions d'euros, soit un effet de levier de l'ordre de 9,7.
- Parmi les entrepreneurs soutenus, 36% étaient des femmes, 25% de porteurs de projets étaient demandeurs d'emploi et 21% avaient moins de 30 ans.
- Le dispositif In'Cube a permis d'accompagner 124 jeunes dont 77% ont été orientés par la Mission Locale, dont 40% étaient des femmes et 63% étaient demandeurs d'emploi, 49 projets ont été présentés en comité et 43.000 euros de primes ont été accordés.

#### Perspectives 2026 pour le réseau Initiative :

En 2026, l'association PACI entend poursuivre son action autour de quatre axes stratégiques :

- Axe 1 - Information, sensibilisation et promotion de la démarche entrepreneuriale.
- Axe 2 - Animation de l'écosystème local entrepreneurial (animation des lieux d'accueils entrepreneuriaux, animation du bénévolat, animation des partenaires, communication et valorisation des actions...).
- Axe 3 - Accompagnement à la création / reprise ou développement d'entreprise par :
  - Un accompagnement individuel et personnalisé (aide au montage du projet, réalisation du business plan et prévisionnel financier, appui aux choix juridiques fiscaux et sociaux, aide à la recherche de locaux, appui au démarrage de l'activité et à son développement réalisé par des chargés d'affaires salariés, des conseils d'experts de professionnels bénévoles (experts comptables, avocats...) sous forme de permanences).
  - Le financement des porteurs de projet : octroi de prêts d'honneur (prêts personnels à taux 0 sans garantie) + prêts d'honneur de BPIfrance en délégation + outils financiers régionaux portés par la coordination régionale
- Axe 4 - Actions spécifiques dédiées aux enjeux territoriaux :

- Au travers du dispositif In'cube, mais aussi l'accélérateur Emergence, l'association propose des parcours d'accompagnement ante création destinés au public jeune (mois de 30 ans) mais aussi aux résidents des Quartiers Prioritaires de la Ville
- En parallèle PACI poursuit ses efforts en direction des femmes, encore sous représentées dans l'entrepreneuriat, dans le cadre de son action femmes inspirantes
- Enfin PACI s'investit également dans la transition environnementale des entreprises, avec l'animation d'atelier dédiés aux questions RSE, et le diagnostic impact score.

Elle se fixe les objectifs :

- D'accueillir 700 porteurs de projets ;
- De financer 220 entreprises par 470 prêts d'honneur pour un montant global de 3.000 000€ et 16 000 000 € de co-financements bancaires ;
- De maintenir ou créer 600 emplois ;
- D'organiser 120 temps collectifs dont certaines dédiées à l'entrepreneuriat féminin, la transition environnementale, aux jeunes et aux résidents de QPV.

L'association Pays d'Aubagne La Ciotat Initiative a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de 110 000 euros, au titre de l'exercice 2026, dossier MGDIS N°13065.

Le partenariat avec la Métropole, via un conventionnement, vient soutenir la stratégie de développement de l'association et assurer une meilleure accessibilité de cette offre de service sur son territoire.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Pays d'Aubagne La Ciotat Initiative une subvention d'un montant de 110 000 €, représentant 12,72 % du budget prévisionnel global de l'association (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Economique ;
- La délibération n° ECOR-001-13223/23/BM du Bureau de la Métropole du 19 janvier 2023 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n°ECOR-013-15745/24/BM du Bureau de la Métropole du 22 février 2024 approuvant l'avenant n°1 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;

- La délibération n° ECOR-005-16808/24/BM du Bureau de la Métropole du 5 décembre 2024 approuvant l'avenant n°3 à la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire et de délégation exceptionnelle et temporaire de compétence avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en matière d'aides économiques ;
- La délibération n° n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

**Oui le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt de soutenir la création et le développement des entreprises notamment des TPE de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en leur proposant une offre de service adaptée sur l'ensemble du territoire ;
- L'enjeu majeur que représente cette opération pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emplois ;
- L'intérêt d'accompagner les entreprises dans leurs transitions environnementales, numériques et sociales et de soutenir les initiatives visant à développer une économie plus inclusive ;
- La cohérence des actions de la Métropole Aix-Marseille-Provence avec les principaux axes de sa politique, définis dans l'Agenda du développement économique, renouvelé en 2022.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association Pays d'Aubagne La Ciotat Initiative d'un montant de 110 000 euros au titre de l'exercice 2026.

**Article 2**

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association Pays d'Aubagne La Ciotat Initiative ci-annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget Principal de l'exercice 2026, pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20%, en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 61, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Développement économique,  
Plan de relance pour les entreprises,  
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY